

Image not found or type unknown



DP suppléant - fonctions

Par **Kroa**, le **22/12/2014** à **14:09**

Bonjour,

Je viens d'être élue pour la première fois DP suppléant (pas de titulaire avec mon étiquette syndacale).

Pourrais-je demander d'assister aux réunions des DP même si aucun titulaire est à remplacer?

Je vous remercie de votre réponse; j'aimerais comprendre comment me rendre utile au mieux avec mon mandat.

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/12/2014** à **16:42**

Bonjour,

Normalement, l'employeur doit vous convoquer à la réunion mensuelle avec les titulaires sinon, c'est un délit d'entrave et vous pouvez bien sûr y assister mais sans théoriquement y participer, dans la pratique l'employeur peut difficilement vous interdire de prendre la parole...